

# **ELECTRONEWS**

**31 octobre 2013**

**5 et 6 novembre 2013**

## **Bienvenue**



# Introduction

**Michel Bouquet**  
**Responsable Service Back Office**

# Programme ElectroNews 2013

- 1. Sécurité des installations intérieures**
- 2. Le raccordement d'une Installation de Production Décentralisée (IPD)**
- 3. Actualités :**
  - 3a. Les nouveaux contrats d'Energies Libres**
  - 3b. Présentation de l'outil de suivi des consommations en ligne**
- 4. Etat de la situation compteurs Smart Metering**
- 5. Conclusion**
- 6. Thèmes à aborder - vos questions**
- 7. Questions / réponses**

# **1. Sécurité des installations intérieures – 1ère partie**

**Jean-Marc Trost**  
**Responsable sécurité des  
installations intérieures**

# 1<sup>ère</sup> partie

- Administratif
- Autorisations pour photovoltaïque
- Contrôles sporadiques
- Dispositions Particulières RE
- PDIE
- Avis d'installation



k6905120 www.fotosearch.fr

# Administratif...Bien...!

- ✓ Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser Elektroform. Un plus pour vous comme pour nous.
- ✓ Certains nous retournent rapidement les documents corrigés, merci à eux.
- ✓ En règle générale, lorsque vous devez nous rappeler, vous le faites.
- ✓ Il y a des installateurs et des contrôleurs «de rêve», propos des secrétaires SII !!! L'éternel insatisfait que je suis trouve cette liste trop courte...

# Administratif...peut mieux faire...!

- Mieux informer votre client sur les suites à donner à votre contrôle périodique (mandater un installateur, autorisé, renvoyer l'ASD, signé et avec les remarques éventuelles, à l'organe de contrôle).
- Lorsque le contrôle final concerne **toute** l'installation (suite à une transformation ou une extension), le mentionner sur le RS final.
- Si vous recevez un rappel pour un RS final, prenez contact avec nous sans tarder...plus aimable et économique.

# Administratif...pas bien...!

- ❖ Nous recevons encore des RS avec un croisement Installateur / organe de contrôle (pour l'ensemble des coordonnées ou seulement les signatures).
- ❖ L'OIBT axe la responsabilité de l'état de l'installation sur le propriétaire de celle-ci, raison pour laquelle il est primordial de remplir correctement le RS sous «Propriétaire» ou «Régie / Gérance» (représentant du propr.)
- ❖ Ne pas confondre RS et EuroMillions !!! Le fait de remplir toutes les cases ne vous permettra pas de prendre votre retraite plus rapidement.

# Installations photovoltaïques et autorisations adéquates

Pour avoir le droit de réaliser ce type d'installation (partie DC), une autorisation générale d'installer, ou une autorisation limitée selon art.14 OIBT est nécessaire !

Dans la mesure où un installateur a réalisé seulement la partie AC, nous lui serions gré de le spécifier sur son RS final, et dans la mesure du possible, de nous communiquer l'identité du responsable pour la partie DC.

Cela nous évitera peut-être de devoir recontacter votre client, et nous permettra de nous adresser directement à un professionnel...

# Contrôles sporadiques

Près de 380 contrôles sporadiques ont été réalisés dans la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 septembre 2013.

Nous avons élargi l'échantillonnage et également pointé des installations pour lesquelles les documents reçus étaient en tous points corrects.

# Contrôles sporadiques

## Les résultats

- Installations ne présentant aucun défaut : 29 %
- Installations avec des défauts mineurs : 25 %
- Installations avec des défauts majeurs : 45 %
- Installations avec des défauts présentant des dangers immédiats : 1 %

# Contrôles sporadiques

et alors...?...

...si nous extrapolons avec une moyenne de 20'000 RS par année pour notre réseau, cela nous donne près de 9'000 installations pour lesquelles les propriétaires ont reçu un rapport de sécurité qui présentent des dangers suite à des défauts majeurs...

...et environ 200, un danger immédiat !

*«Ce qui constitue une menace, un risque pour quelqu'un, quelque chose» (Larousse)*

Parler de dangers n'est donc pas exagéré !

# Dispositions particulières RE

## CROQUIS DE LA FACE AVANT DU TABLEAU ELECTRIQUE

Compteurs pour l'immeuble .....

* concerne : RE			Etage						
			N° d'appt						
			*ID						
			*N° de cpt						
Disjoncteur			Norm						
-			N° de tél.						
			*PA						
			Etage						
			N° d'appt						
			*ID						
			*N° de cpt						
			Norm						
			N° de tél.						
			*PA						
Réserve	IC	Communs	Etage						
			N° d'appt						
			*ID						
			*N° de cpt						
			Norm						
			N° de tél.						
			*PA						

Date  
Signature  
N° AI

Date :                      Signature :                      N° AI :

# PDIE modifications en cours

Le groupe de travail B5 du Groupe Romand d'Uniformisation Technique (GRUT) révisé actuellement les PDIE.

- Suppression d'informations obsolètes ou redondantes.
- Actualisation et adaptation, en particulier du chapitre 18 «Installations autoproductrices».

Le guide administratif et technique a été également revu en 2012. Les dernières modifications sur la liste des périodicités sont maintenant enregistrées.

Ce document peut être consulté sur internet.

## Art. 23 Obligation en cas d'autorisation générale d'installer

1. Les personnes mentionnées dans l'autorisation d'installer, générale ou temporaire, ont l'obligation de remettre un avis d'installation, à l'exploitant de réseau qui alimente l'installation électrique en énergie avant le début des travaux. C'est inutile si la puissance totale nécessaire à l'alimentation des installations exécutées est inférieure à 3,6 kVA. Le rapport de sécurité doit être établi dans tous les cas.
2. Après le contrôle final, le propriétaire annonce à l'exploitant de réseau la fin des travaux en lui remettant le rapport de sécurité.

## 22.2 Avis d'installation (AI)

22.21 Tout travail réalisé sur une installation doit être annoncé à l'exploitant de réseau selon l'OIBT au moyen d'un «Avis d'installation unifié ». Pour les installations dont la puissance totale nécessaire est inférieure à 3,6 kVA, l'avis d'installation n'est pas nécessaire. Lors de travaux sur les appareils de tarification, cet allègement n'est pas applicable.

**Par contre, la remise d'un rapport de sécurité (RS) à l'exploitant de réseau et au propriétaire est obligatoire (art. 23 de l'OIBT).**

## Question:

L'art. 23, al. 1, OIBT stipule que les personnes mentionnées dans l'autorisation d'installer, générale ou temporaire, ont l'obligation de remettre un avis d'installation, à l'exploitant de réseau qui alimente l'installation électrique en énergie avant le début des travaux lorsque la puissance raccordée de l'installation est égale ou supérieure à 3,6 kVA.

Entend-on ici la capacité installée totale ou celle ajoutée?

## Réponse:

L'art. 23, al. 1, OIBT n'apporte aucun changement à la pratique sous le régime de l'ancienne ordonnance, où les exceptions à l'obligation d'annoncer étaient réglées dans les mêmes termes. C'est la puissance raccordée de l'extension de l'installation qui fait foi. Par conséquent, si la différence entre la puissance raccordée de l'installation d'origine et celle de l'installation après travaux n'excède pas 3,6 kVA, l'obligation de remettre un avis d'installation tombe. Par ailleurs, la fin des travaux doit être annoncée par la remise d'un rapport de sécurité, même s'il n'y a pas eu d'augmentation de la puissance raccordée de l'installation. En outre, les prescriptions d'entreprise applicables concernant l'obligation d'annoncer doivent être observées.

[http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr\\_247795576.pdf&endung=Obligation d'annoncer - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension \(OIBT\)](http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr_247795576.pdf&endung=Obligation+d'annoncer+-+Ordonnance+sur+les+installations+électriques+à+basse+tension+(OIBT))

# AI or not AI ? Conclusion

## Obligatoire dans les cas suivants :

- Nouvelle installation d'une puissance égale ou supérieure à 3,6 kVA.
- Extension ou transformation avec une puissance résultante de plus de 3,6 kVA par rapport à l'initiale.
- Travaux sur les appareils de tarification.

# **1. Sécurité des installations intérieures – 2ème partie**

**Denis Bezençon**  
**Spécialiste Application OIBT**

# **1. Sécurité des installations intérieures – 2<sup>ème</sup> partie**

- **Contrôles sporadiques**
- **Aperçu de l'activité du groupe SII et améliorations  
apportées aux processus de traitement**
- **Les installateurs allemands**

# Contrôles sporadiques

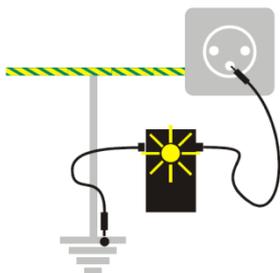
## Les chiffres

- Installations ne présentant aucun défaut : 29 %
- Installations avec des défauts mineurs : 25 %
- Installations avec des défauts majeurs : 45 %
- Installations avec des défauts présentant des dangers immédiats : 1 %

# Installations avec des défauts majeurs

## OICF Art. 53 Principe

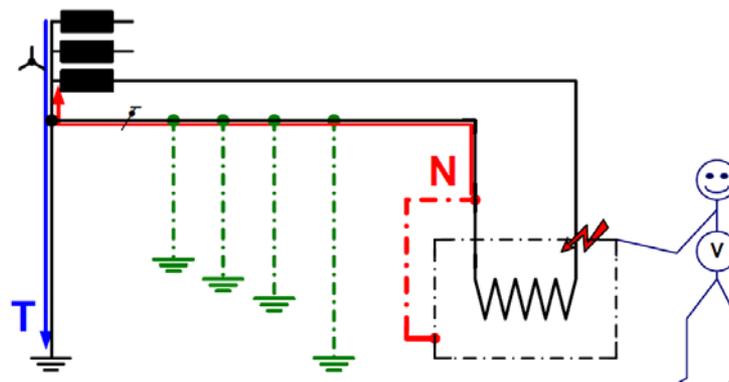
Les parties conductrices qui ne sont pas normalement sous tension doivent être mises à la terre afin de réduire, pour les personnes, le risque d'être soumises à des tensions de contact et de pas, et pour les choses, le risque dû à des courants de défaut ou de court-circuit à la terre.



Le contrôle de la continuité est-il fait par le monteur à la mise en service ?

Système TN

Genres de liaisons à la terre



### Absence de PE sur:

- Les prises
- Les luminaires
- Les armoires informatiques

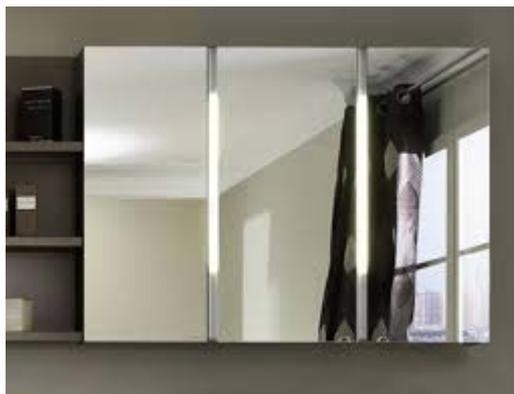
...

# Installations avec des défauts majeurs



Protéger toute l'installation par DDR 30 mA

Armoire pharmacie  
IP20 dans le  
volume 2 de la  
salle de bain  
+  
Prise T13 dans le  
volume 2 de la  
même salle de bain



Canalisation dans la  
salle de bains sans PE



# Installations avec des défauts majeurs

Non application du DDR dans les installations transformées



DDR dans l'ensemble d'appareillage lors d'un agrandissement dans le système TN-S.



Agrandissement avec mise au neutre selon Sch III (système TN-C)

Choix du matériel non adapté au local ou au courant de consigne



Interrupteur IPX0 installé dans le volume 2 au lieu d'un IPX4



Prise T13 assuré à 16A au lieu de d'utiliser une prise T23

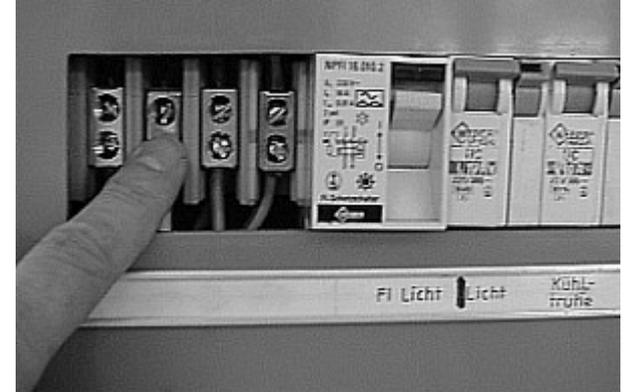


Prise CEE 16A à libre emploi non assurée par DDR (pour chaudière par ex.)

# Installations avec des défauts présentant des dangers immédiats

## NIBT 5.1.1.3

Le matériel doit être constitué de façon que, pour l'utilisation et la disposition prévues, les parties sous tension soient soustraits aux contacts accidentels.



PE sous tension suite à réfection partielle de l'installation (croisement dans boîte de dérivation + absence de contrôle).

# Sécurité des installations intérieures

- Contrôles sporadiques
- **Aperçu de l'activité du groupe SII et améliorations apportées aux processus de traitement**
- Les installateurs allemands



# Processus «OIBT II» : Contrôles périodiques

## 2013 en quelques chiffres

**Demande Contrôle Périodique : 6645**

**Demande RS 1er rappel : 5866**

**Demande RS 2ème rappel : 3881**

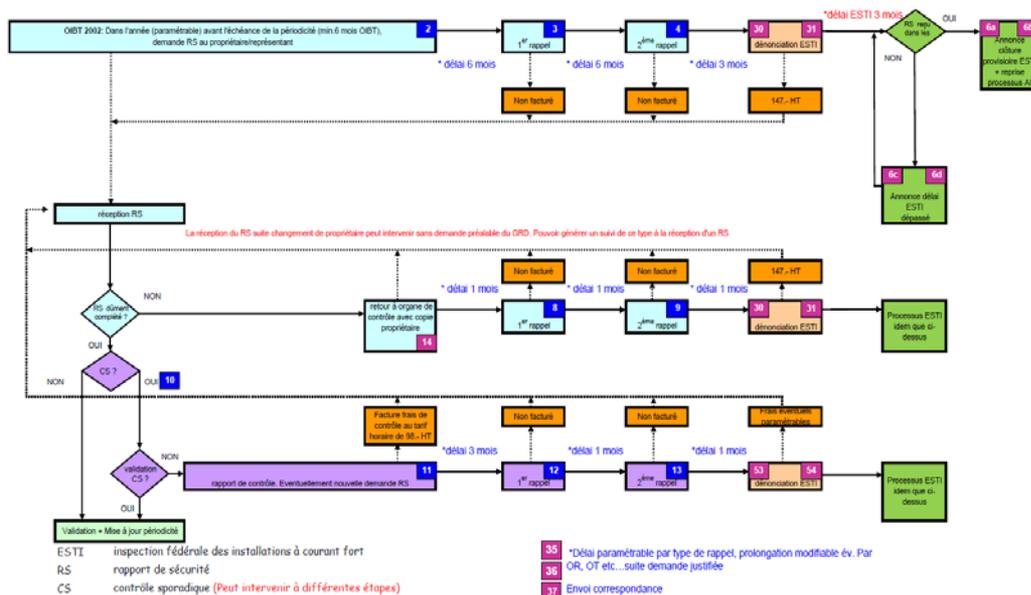
## OIBT art 36 al.3

Si le rapport de sécurité n'est pas présenté dans le délai malgré deux rappels, l'exploitant de réseau confie l'exécution du contrôle périodique à l'Inspection.

## Dénonciation ESTI

847 installations ont été dénoncées représentant environ 300 propriétaires différents.

état au 30.09.2013



# Sécurité des installations intérieures

- Contrôles sporadiques
- Aperçu de l'activité du groupe SII et améliorations apportées aux processus de traitement
- **Les installateurs allemands**

# Les électriciens allemands...

Romande Energie a réalisé des contrôles sporadiques derrière 5 installateurs allemands ou suisses-allemands.

Derrière les installations réalisées par ces 5 installateurs, 100% des contrôles présentaient des **défauts majeurs et même dangereux**.

## OIBT art. 33

Toutes ces entreprises ont été dénoncées auprès de l'Inspection Fédérale. Malheureusement, certaines dénonciations effectuées en 2012 n'ont toujours pas été traitées par cet organisme de surveillance.

# Les électriciens allemands ...

## Question :

Les câbles sont scellés directement dans la maçonnerie ou noyés dans le béton ! Est-ce correct ?

## Réponse :

Les câbles suivants peuvent, selon le VDE, être scellés directement dans la maçonnerie et sont acceptés par l'ESTI :

type: NYM 300/500V selon VDE pour l'utilisation dans les murs creux, dans le plâtre ou dans le mortier (excepté béton vibré)

type: NYY 600V/1000V selon VDE pour l'utilisation dans la terre ou à noyer directement dans le béton  
Y: signifie PVC, M: pour conducteurs avec gaine

Réf ESTI : Peter Fluri, Chef de la surveillance du marché/Autorisation du signe de sécurité

# Les électriciens allemands ...

## Question :

Vous vous référez à VDE...

Mais qu'en est-il par rapport au HD 361, auquel nous renvoie la NIBT 2010 ?

## Réponse :

Une 'description' des câbles NYY et NYM, selon HD 361, serait possible mais inexacte.

Les raisons :

- Avec une conversion au code HD 361, la désignation deviendrait imprécise, de sorte que d'autres types de câbles seraient ensuite admis, qui sont pas approprié pour être scellés directement.
- Les types NYY et NYM sont des désignations allemandes et destinés uniquement à être scellés directement dans la maçonnerie. Ce type de câble ne se trouve sur le marché qu'avec les désignations NYY et NYM. Un câble selon HD 361 devrait correspondre à des normes internationales, mais NYY et NYM sont des types allemandes selon VDE, acceptés par l'ESTI.

Réf ESTI : Peter Fluri, Chef de la surveillance du marché/Autorisation du signe de sécurité

# Que du bonheur !!!

## NIBT 5.2.6.2.1 Jonctions dans les canalisations fixes

Il est aussi permis d'établir des connexions aux bornes des matériels tels que les prises, les interrupteurs, les luminaires, les matériels d'utilisation et autres, **pour autant que la clarté de l'installation** et la sécurité des connexions du conducteur n'en soient pas compromises.



Vive le dépannage



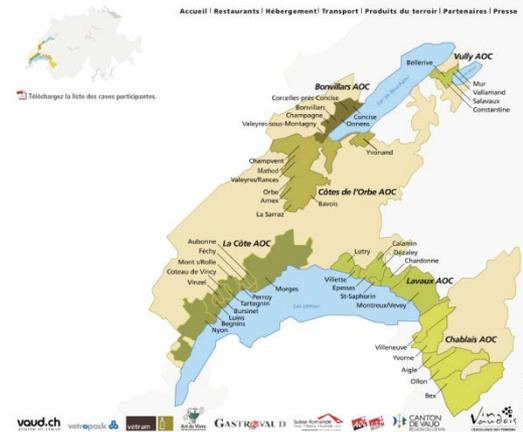
# Que du bonheur !!!



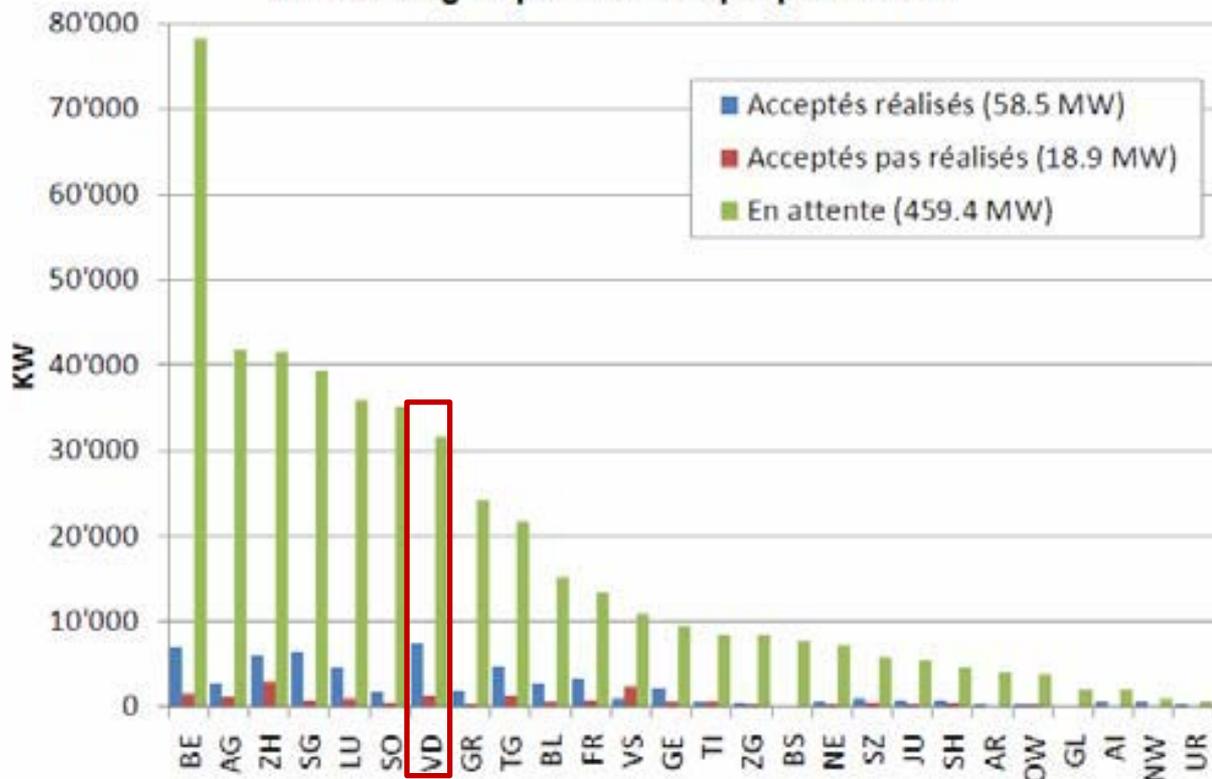
## 2. Le raccordement d'une Installation de Production Décentralisée (IPD)

**Julien Bétrisey**  
Responsable Partenariats,  
Régulation et Optimisation





Liste Swissgrid photovoltaïque par canton



## Canton de vaud:

- 542 projets sur liste d'attente, 23'540 kW.

Répertoriés au 31.12.2011



- Un point d'entrée pour toutes les demandes:

E-mail : [producteur@romande-energie.ch](mailto:producteur@romande-energie.ch)

Adresse : Romande Energie SA  
Producteur  
Case Postale 950  
1110 Morges

- Informations sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)\*
  - [Dossier d'accueil](#)
  - Documents
  - Foire aux questions

\*<http://www.romande-energie.ch/particuliers/particuliers-prix-de-lelectricite/autoproduction>



- Demande de raccordement IPD :  
[Demande de Raccordement IPD](#)
- Formule 1.18 : [Formule AES 1.18f](#)
- Conditions Générales relatives au raccordement et à l'utilisation du réseau ([CG](#))
- Conditions Particulières relatives au raccordement des producteurs indépendants  
[\(CP-Prod\)](#)
- Exigences techniques pour le raccordement au réseau BT de producteurs décentralisés  
[\(Recom. Norme VDE 4105:2011\)](#)
- Conditions Particulières relatives au comptage de l'énergie ([CP-Comptage](#))
- Liste de Prix RE ([LP RE](#))

# Gérer le raccordement

- Formulaire de demande de raccordement
  - La nécessité d'un renforcement réseau et d'un contrat
  - Le devis ou l'offre budgétaire de son raccordement
  - Son mode de consommation-production
  - Les coûts inhérents au comptage souhaité ou nécessaire
- Depuis le 01.01.13, toute 2<sup>ème</sup> demande et suivantes sont soumises à une facturation forfaitaire de CHF 300.-
- Renforcement réseau nécessaire: contribution initiale de CHF 5'000.- déduisible de la facture finale.



# Trois niveaux de procédures

## Procédure 0

- Pas de modification du branchement BT
- Puissance inférieure à 30 kVA
- Adaptation du comptage
- Pas de contrôle initial de QF

**Rapide !  
Formalité**

## Procédure 1

- Modification du branchement
- Tout à charge du producteur
- Adaptation du comptage
- Contrôle «avant-après» de QF si  $P > 30 \text{kVA}$

**Travaux sur le  
branchement**

## Procédure 2

- Modification du branchement
- Racc. MT ou renf. du réseau BT primaire
- Participation GRD ou swissgrid
- Adaptation du comptage
- Contrôle «avant-après» de QF si  $P > 30 \text{kVA}$
- Contrat Petit Producteur

**Projet conséquent,  
planification  
indispensable**

# Initiative 12.400

Révision de la loi sur l'énergie :

1. Augmentation du supplément maximal destiné à financer la RPC de 1.0 ct/kWh à 1.5 ct/kWh, tout en soulageant les gros clients
2. Rétribution unique pour installations photovoltaïques  $P < 10$  kW pour projets déposés depuis le 01.01.2013 (antérieurs : choix).
3. Choix entre une rétribution unique et RPC actuelle pour installations photovoltaïques  $10 \text{ kW} < P < 30 \text{ kW}$ .
4. Règle d'utilisation privée : les producteurs d'énergie sont désormais autorisés à consommer l'énergie qu'ils produisent.

# Initiative 12.400

- IPD < 10kW en attente RPC:
  - Projet déposé avant le 31.12.2013: choix RPC forfaitaire ou RPC au kWh
  - Projet déposé dès le 01.01.2013: RPC forfaitaire obligatoire
- IPD 10kW < P < 30kW en attente RPC
  - Au choix du client, peu importe la date de dépôt du projet:
    - RPC forfaitaire
    - RPC traditionnelle au kWh
- IPD > 30kW en attente RPC: RPC traditionnelle au kWh

## Evolution probable:

- La loi entre en vigueur le 01.01.2014
- L'Ordonnance d'application ne sera pas validée au 01.01.2014
- Il incombera certainement au Distributeur de connaître la production de chaque installation de production



Face à toutes ces incertitudes,  
Romande Energie conseille:

- A ceux qui ont installé 2 compteurs en prévision d'une RPC au kWh de ne pas modifier leur installation
- A ceux qui prévoient une installation de production (IPD) de prévoir 2 emplacements compteur (comme déjà requis dans les Prescriptions) mais d'attendre pour le câblage du 2<sup>ème</sup>.



# **3a. Les nouveaux contrats Energies Libres**

**Xavier Trousseau**  
**Product Manager**

# Parce que le monde de l'énergie change...



- Nouvelles exigences éthiques et environnementales des consommateurs
- Volonté de **maîtriser sa consommation**
- **Transition énergétique** : passage progressif du nucléaire au renouvelable
- **Ouverture du marché** à la concurrence
- Impact de la crise économique sur la demande
- Nouvelles façons de consommer l'énergie : **efficacité énergétique**
- Tendances émergentes de production décentralisée
- ...

# Parce que les consommateurs changent...



- Volonté de **simplicité** dans les modes de vie, importance de la **qualité de vie**
- Désir d'authenticité et de **proximité**
- Recherche de **sens** dans la consommation
- Intérêt croissant pour la consommation locale
- Succès des labellisations de **production locale** : AOC / AOP
- Des **consommateurs plus investis** : importance des « communautés » de consommateurs
- Attention croissante : des Marques qui savent **accompagner le consommateur** dans la maîtrise de sa consommation

# Romande Energie **anticipe l'évolution...**

- ▶ **Est à l'écoute** du marché, des consommateurs
- ▶ **Assume ses responsabilités** dans la fidélité à ses **valeurs** et convictions : **proximité, innovation, orientation client**

## Romande Energie décide

- ▶ **DE S'ENGAGER ENCORE PLUS**  
dans les choix énergétiques de demain
- ▶ **D'ACCOMPAGNER LES CLIENTS**  
sur le chemin d'une consommation énergétique responsable et maîtrisée
- ▶ **DE GARANTIR LA PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DU PRODUIT**  
pour répondre à l'exigence qualité & proximité des clients (Ex. : Swissness)

# ...et crée les contrats Energies Libres

## ENERGIES LIBRES



# ...et crée les contrats Energies Libres

## ENERGIES LIBRES

Gamme marché **régulé**

**TERRE** suisse

Gamme marché **libre**

**VIA** suisse

Provenance **100% suisse**

**TERRE** ROMANDE

**VIA** ROMANDE

Provenance **100% suisse romande**  
Origine **100% renouvelable**

**TERRE** d'ici

**VIA** d'ici

**Provenance Locale**  
Origine **100% renouvelable**  
En voie de développement  
Coconstruction avec consommateurs

**TARIF STANDARD**

Energie de provenance  
et d'origine non déterminées

# Une offre de proximité, nouvelle, et qui engage

Cette offre remplace la vente actuelle du kWh « de base » (tarifs Volta) et les éco-énergies

...bien plus qu'un nouveau tarif, les contrats Energies Libres

- représentent une **nouvelle démarche** et
- proposent un **double engagement**

du client et de Romande Energie sur le chemin de la transition énergétique et de la **maîtrise de la consommation**

## Romande Energie offre :

- Une garantie de la provenance géographique
- Une garantie du mode de production
- Des prestations pour mieux maîtriser sa consommation d'énergie

## Le client choisit son niveau d'engagement :

- En faveur du développement des énergies de proximité
- Pour accélérer le développement des sources de production renouvelables

# Une offre de proximité, nouvelle, et qui engage



## des énergies renouvelables

- L'affichage automatisé de votre consommation d'électricité annuelle dans votre Espace client en ligne
- La possibilité de **bénéficier de conseils pratiques** pour réduire votre consommation

n faveur

Offre proposée automatiquement à tous ceux qui bénéficiaient jusqu'ici des tarifs Volta

- Avec la possibilité d'opter librement pour l'offre **Terre Romande**
- Ou pour une énergie d'origine non déterminée (*Tarif standard*)

# Une offre de proximité, nouvelle, et qui engage



A++ minimum (voir conditions sur notre site internet)

L'accès à des outils innovants en développement pour une consommation énergétique toujours plus efficiente

nager de classe

Offre proposée automatiquement à tous ceux qui ont actuellement souscrit à une offre d'énergie renouvelable

- Avec la possibilité d'opter librement pour l'offre **Terre Suisse**
- Ou pour une énergie d'origine non déterminée (*Tarif standard*)

# Des preuves solides

Romande Energie s'engage à apporter des **preuves solides** de la provenance et de l'origine de l'électricité choisie par ses clients :

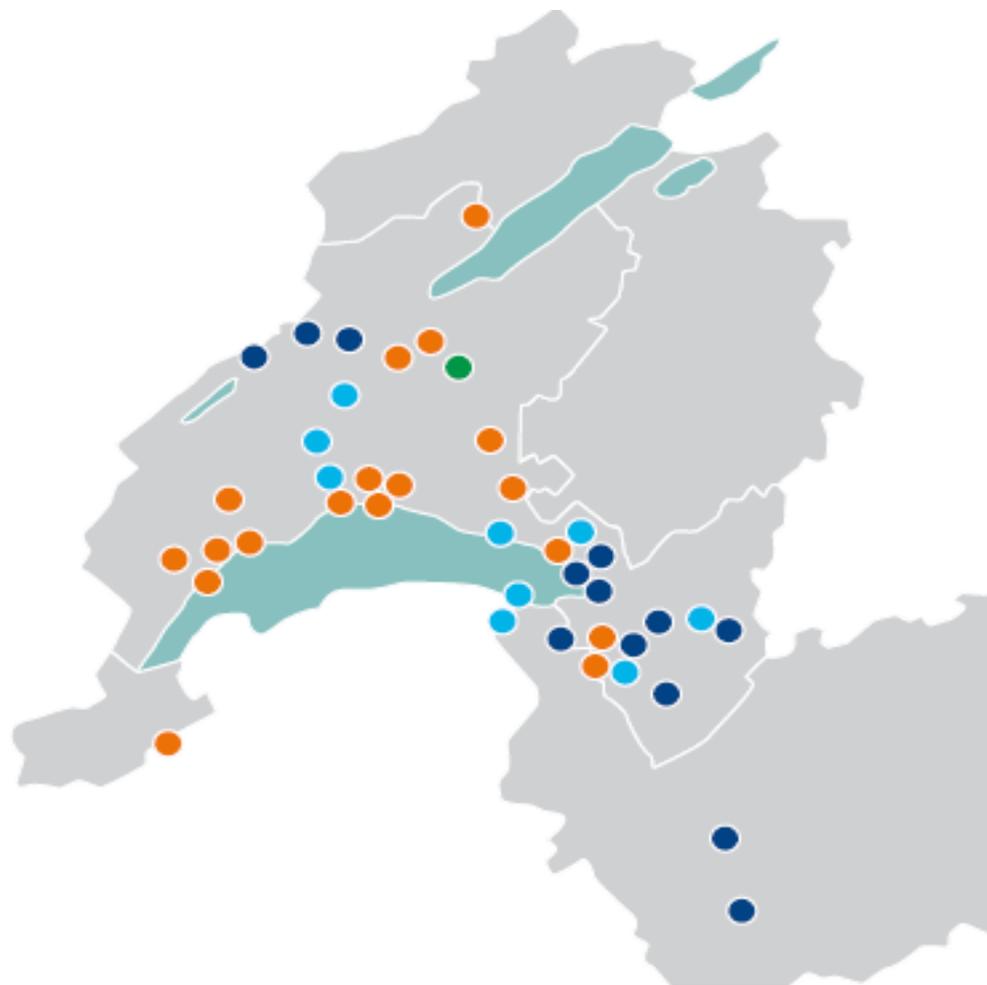
- Appel à TÜV SÜD, un **organisme externe reconnu** dans le domaine de l'énergie, pour certifier la provenance régionale et la composition 100 % renouvelable des offres Terre Romande et Via Romande
- Envoi au client d'un document – appelé le « **marquage** » – qui détaille précisément l'origine de l'énergie selon l'engagement du client



# Des preuves solides

Les sites de production  
d'énergies renouvelables  
de Romande Energie :

- Hydraulique
- Mini-hydraulique
- Solaire
- Biomasse



# Exemple d'impact sur la facture (particuliers)

Montants mensuels estimatifs facturés	2013	2014		
	Volta simple	Tarif Standard	Terre Suisse	Terre Romande
<b>Ménage de 2 pers.</b> locataires 2'700 kWh par an <sup>1</sup>	50.-	50.-	50.-	53.-
<b>Ménage + de 3 pers.</b> propriétaires 7'500 kWh par an <sup>2</sup>	111.-	110.-	112.-	121.-

<sup>1</sup> Consommation annuelle selon une étude de l'AES (2011), profil de facturation selon catégorie H2 de l'ELCom (profil tarifaire simple)

<sup>2</sup> Consommation annuelle et profil de facturation selon la catégorie H5 de l'ELCom (profil tarifaire double)

Montants valables sur la zone de distribution de Romande Energie (hors taxes cantonales, communales et TVA)

# Exemple d'impact sur la facture

Montants mensuels estimatifs facturés	2013	2014		
	Volta simple	Tarif Standard	Terre Suisse	Terre Romande
Entreprise consommant 30'000 kWh par an <sup>1</sup>	494.-	491.-	496.-	533.-
Entreprise consommant 90'000 kWh par an <sup>2</sup>	1'366.-	1'326.-	1'341.-	1'454.-
Commune de 2'500 habitants consommant environ 675'000 kWh par an <sup>3</sup>	9'750.-	9'500.-	9'600.-	10'400.-

<sup>1</sup> Profil de facturation selon catégorie C2 de l'ELCom (profil tarifaire simple)

<sup>2</sup> Profil de facturation sur la base de la catégorie C3 de l'ELCom (profil tarifaire BT DUP faible)

<sup>3</sup> Commune ayant 25 installations, dont l'éclairage public représente 15% de la consommation électrique

Montants valables sur la zone de distribution de Romande Energie (hors taxes communales et cantonales, et hors TVA)

# Une relation consommateurs basée sur la liberté

**ENERGIES LIBRES**

Avec les contrats Energies Libres, le client est libre :

- ▶ **LIBRE DE DECIDER** de la provenance et de la nature de son énergie
- ▶ **LIBRE DE FIXER** son niveau d'engagement et d'en changer à tout moment
- ▶ **LIBRE DE SOUTENIR** la production des énergies de proximité
- ▶ **LIBRE DE PARTICIPER** à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et au développement de la production d'origine renouvelable



**Les contrats Energies Libres:  
A l'origine d'une nouvelle vision de l'énergie**

- Un **contrat de confiance** fondé sur la provenance et la nature de votre électricité avec des garanties précises de Romande Energie et un engagement clair de votre part
- Un **contrat de progrès** fondé sur le développement des énergies renouvelables, sur l'augmentation de l'efficacité énergétique et sur une consommation plus responsable
- Un **contrat de progression** fondé sur votre liberté d'engagement selon vos possibilités et convictions, pour construire avec nous un avenir énergétique plus durable et respectueux de l'environnement

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sauf avis contraire de votre part, Romande Energie mettra automatiquement à votre disposition l'offre Terre Suisse, avec désormais une électricité de provenance 100 % suisse et à 61 % d'origine renouvelable.

Mensuellement	2013	2014
Ménage de 2 pers. 2700 kWh/an	Valto simple 58.-	Tarif Standard 58.-
Ménage de 2 pers. 5400 kWh/an	Valto double 111.-	Terre Suisse 112.-
		Terre Romande 121.-

\* Consommation mensuelle moyenne de 100 kWh (2013), pondérée par la structure des clients (42 % de 100 kWh/mois et 58 % de 200 kWh/mois)  
 \*\* Consommation mensuelle et prix de la fourniture selon le régime HT de 100 kWh/mois (tarif de base)  
 Mensuel (incluant la contribution de distribution de Romande Energie) sans cotisations, cotisations HT (\*)

Pour connaître l'impact exact de votre facture électrique, consultez votre contrat, ou des conseils de consommation facturés sur le site [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)



Romande Energie Commerce SA  
Service Clientèle  
Rue de Lausanne 53  
Case postale 950  
1110 Morges 1

**Romande Energie  
s'engage à vos côtés**

**POUR DES PREUVES SOLIDES**

Puisque nous nous engageons à vos côtés, nous souhaitons vous apporter la preuve de l'origine de votre électricité selon le produit pour lequel vous optez. C'est le raison pour laquelle nous garantissons l'origine de l'offre Terre Suisse et avons fait appel à un organisme externe reconnu dans le domaine de l'énergie, TÜV SÜD, pour certifier la provenance régionale et la composition 100% renouvelable de Terre Romande. Bien que les électrons n'aient pas de couleur et soient en circuit physique, il en va de notre responsabilité de valoriser la valeur écologique de ces particules – et par là même votre engagement. Et effet, c'est votre choix qui nous oblige à produire l'énergie renouvelable, à développer de nouvelles centrales hydroélectriques, solaires, éoliennes, de biomasse, et à en augmenter la capacité.

**POUR CONSOMMER MIEUX ET MOINS**

Romande Energie développe régulièrement de nouveaux produits et services pour vous aider à mieux maîtriser votre consommation et réduire sans votre facture d'électricité. Solutions de pompes à chaleur et de panneaux solaires thermiques, gamme d'aides énergétiques adaptés à chacun. D'autres innovations sont en cours.

**Les sites de production d'énergies renouvelables de Romande Energie:**

- Hydroélectrique
- Mécanique éolienne
- Biomasse



[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

**Nouveau:  
les contrats  
Energies Libres**

Fier de mes choix,  
libre de mon énergie

**ENERGIES LIBRES**

**ENERGIES LIBRES**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, nous changeons notre système de tarifs kWh et d'énergies en vous proposant les nouveaux contrats Energies Libres. Vous allez désormais pouvoir décider de la provenance et de l'origine de votre énergie ainsi que de votre niveau d'engagement pour une consommation énergétique responsable et maîtrisée. Avec Terre Suisse et Terre Romande, découvrez deux offres régionales d'électricité à choisir selon vos aspirations et votre mode de vie. En toute liberté.

**Parce que la liberté,  
c'est l'avenir...**

En matière d'énergie, les mentalités et les comportements évoluent. Vous êtes de plus en plus nombreux à demander une autre façon de consommer l'électricité. Voilà pourquoi Romande Energie crée ces nouvelles offres conçues pour mieux répondre à vos besoins et vos contraintes. Avec les contrats Energies Libres, Romande Energie innove avec une démarche d'emergence unique en Suisse et vous propose deux offres vous garantissant la provenance géographique de votre électricité, tout en vous aidant à maîtriser votre consommation. Opter pour un contrat Energies Libres, c'est vous engager en faveur du développement des énergies de proximité.

**Avec les contrats Energies Libres, vous êtes libre:**

- **LIBRE DE DECIDER** de la provenance et de la nature de votre énergie
- **LIBRE DE FIXER** votre niveau d'engagement et d'en changer à tout moment
- **LIBRE DE SOUTENIR** la production des énergies de proximité
- **LIBRE DE PARTICIPER** à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et au développement des énergies propres.

**TERRE suisse**

**Notre engagement**

- Une énergie de provenance 100% suisse
- Une électricité qui reflète le mix énergétique suisse avec actuellement 60% d'énergie renouvelable

**Notre engagement**

- Le recours aux énergies de proximité
- Le soutien de la vision énergétique de la Suisse en faveur des énergies renouvelables

**L'avantage Terre Suisse**

- L'affichage automatisé de votre consommation d'électricité annuelle dans votre Espace client en ligne
- La possibilité de bénéficier de conseils pratiques pour réduire votre consommation

**TARIF STANDARD**

Pour ceux qui ne souhaitent pas bénéficier des contrats Energies Libres, Romande Energie met à disposition le Tarif Standard, consistant de l'électricité d'origine non délocalisée.

**TERRE ROMANDE**

**Notre engagement**

- Une énergie de provenance 100% suisse romande
- Une électricité 100% renouvelable produite dans le respect de l'environnement et dans les limites des quantités disponibles. Terre Romande bénéficie d'un certificat TÜV SÜD, l'organe de la certification dans le domaine de l'énergie
- Un investissement important dans de nombreux sites de production régionale d'énergies renouvelables

**Notre engagement**

- Le soutien des énergies renouvelables de proximité
- Le choix d'une consommation plus responsable et mieux maîtrisée

**L'avantage Terre Romande**

- Tous les avantages offerts par Terre Suisse
- Une offre 100% énergie renouvelable avec des prestations élevées par rapport à l'offre Terre Suisse
- Un bon annuel de CHF 100.- sur l'achat d'un appareil électroménager de classe A+ - minimum (voir conditions sur notre site internet)
- L'accès à des outils innovants en développement pour une consommation énergétique toujours plus efficiente

**Construire ensemble l'avenir de l'énergie**

En tant qu'acteur clé, Romande Energie devient le 1<sup>er</sup> acteur de l'énergie en Suisse à proposer à ses clients de participer à la centralité d'une offre écoresponsable et conforme aux engagements pris en faveur des énergies renouvelables de proximité.

Pour prendre part à ce projet, partager vos idées ou poser une question, rendez-vous sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

1012 4000101 (01/14) rom.energ

**Remplissez ce contrat Energies Libres en respectant les conditions d'engagement**

N° de facture: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_  
 Prénom: \_\_\_\_\_  
 Rue: \_\_\_\_\_  
 CP/Ville: \_\_\_\_\_  
 Date: \_\_\_\_\_

**Signature:** \_\_\_\_\_

---

**ENERGIES LIBRES**

**Choisissez le contrat Energies Libres qui vous rassure le plus**

**TERRE SUISSE** • Si vous souhaitez l'offre Terre Suisse, vous devez accepter de signer un contrat de consommation d'énergie renouvelable de 100% d'origine suisse et renouvelable.

**TERRE ROMANDE** • Si vous souhaitez l'offre Terre Romande, vous devez accepter de signer un contrat de consommation d'énergie renouvelable de 100% d'origine suisse et renouvelable.

**Je m'engage à bénéficier des contrats Energies Libres, Romande Energie m'aide à mieux maîtriser mon énergie et mon engagement environnemental.**

**Signature:** \_\_\_\_\_



Dans la vie, moi,  
j'aime bien savoir  
ce que je consomme.

**Pour mon énergie aussi !**



Romande Energie crée les contrats Energies Libres : deux offres régionales d'électricité.  
A choisir selon vos besoins, vos aspirations, votre mode de vie.

**TERRE SUISSE** Provenance 100% Suisse

**TERRE ROMANDE** Provenance 100% Romande  
Origine 100% renouvelable

NOUVEAUX CONTRATS ENERGIES LIBRES  
Fier de mes choix, libre de mon énergie

**ENERGIES LIBRES**



Dans mon métier, moi,  
j'aime bien savoir  
où je m'engage.

**Pour mon énergie aussi !**



Romande Energie crée les contrats Energies Libres : deux offres régionales d'électricité.  
A choisir selon vos priorités, vos aspirations, vos projets.

**TERRE SUISSE** Provenance 100% Suisse

**TERRE ROMANDE** Provenance 100% Romande  
Origine 100% renouvelable

NOUVEAUX CONTRATS ENERGIES LIBRES  
Fier de mes choix, libre de mon énergie

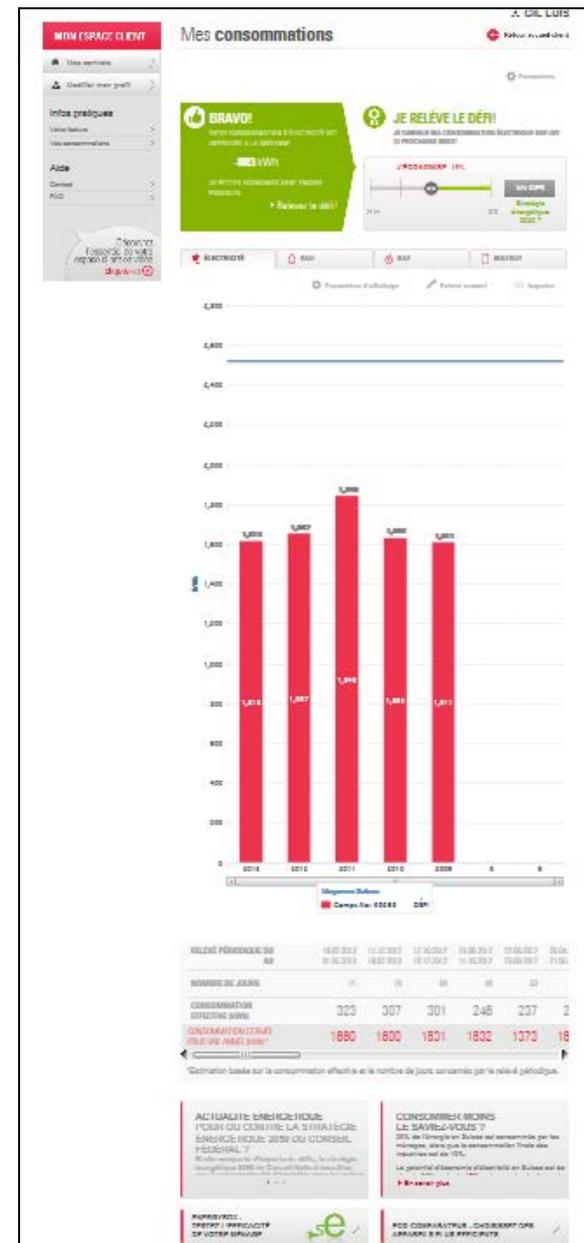
**ENERGIES LIBRES**



## **3b. Suivi de consommation**

**Xavier Trousseau**  
**Product Manager**

- Pour tous les clients Terre Suisse et Terre Romande
- Intégré à l'espace-client personnel
- Affichage automatique des données de consommation électrique relevées
- Possibilité d'ajouter des relevés manuels
- Comparaison à une moyenne paramétrable en fonction des caractéristiques du ménage et de l'habitat

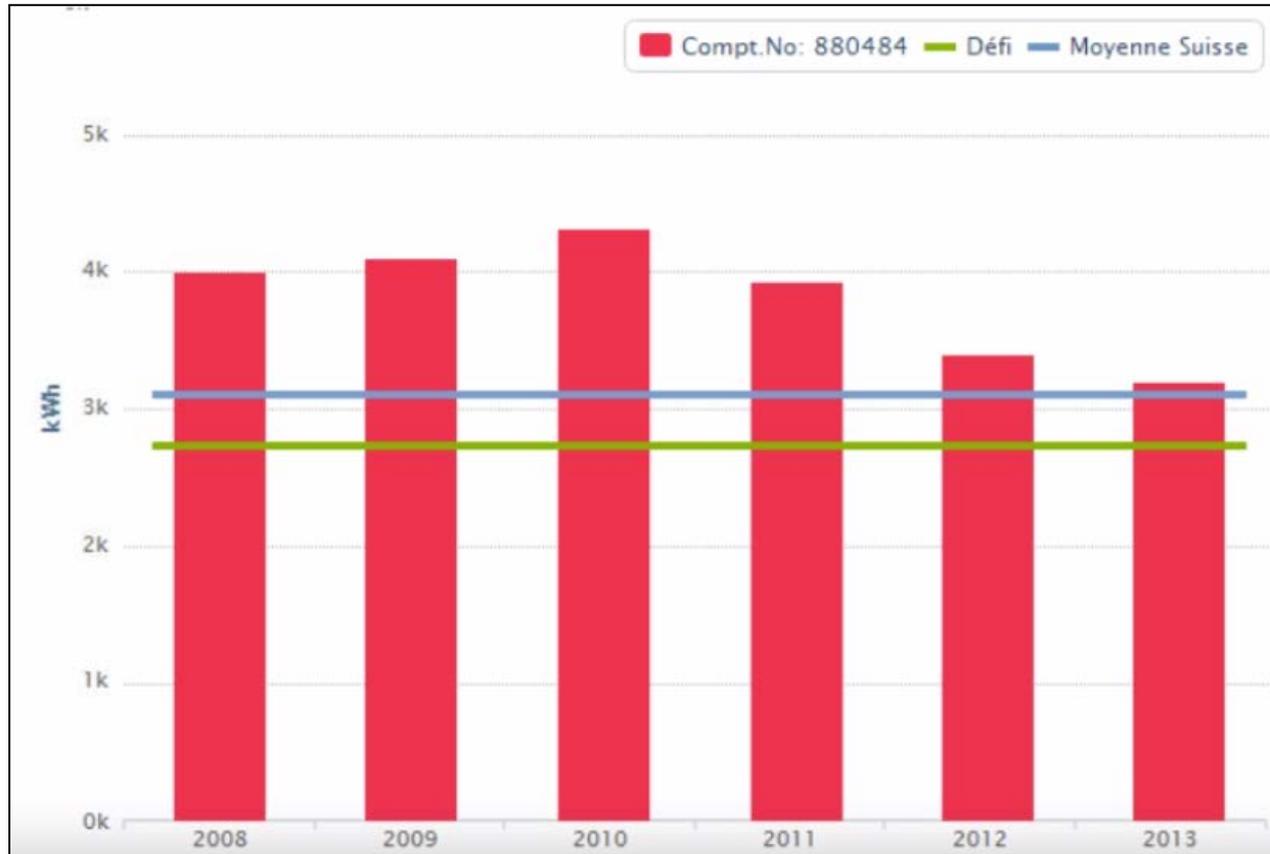


Moyenne Suisse  
paramétrable

Défi!

Consommation  
électrique  
annualisée

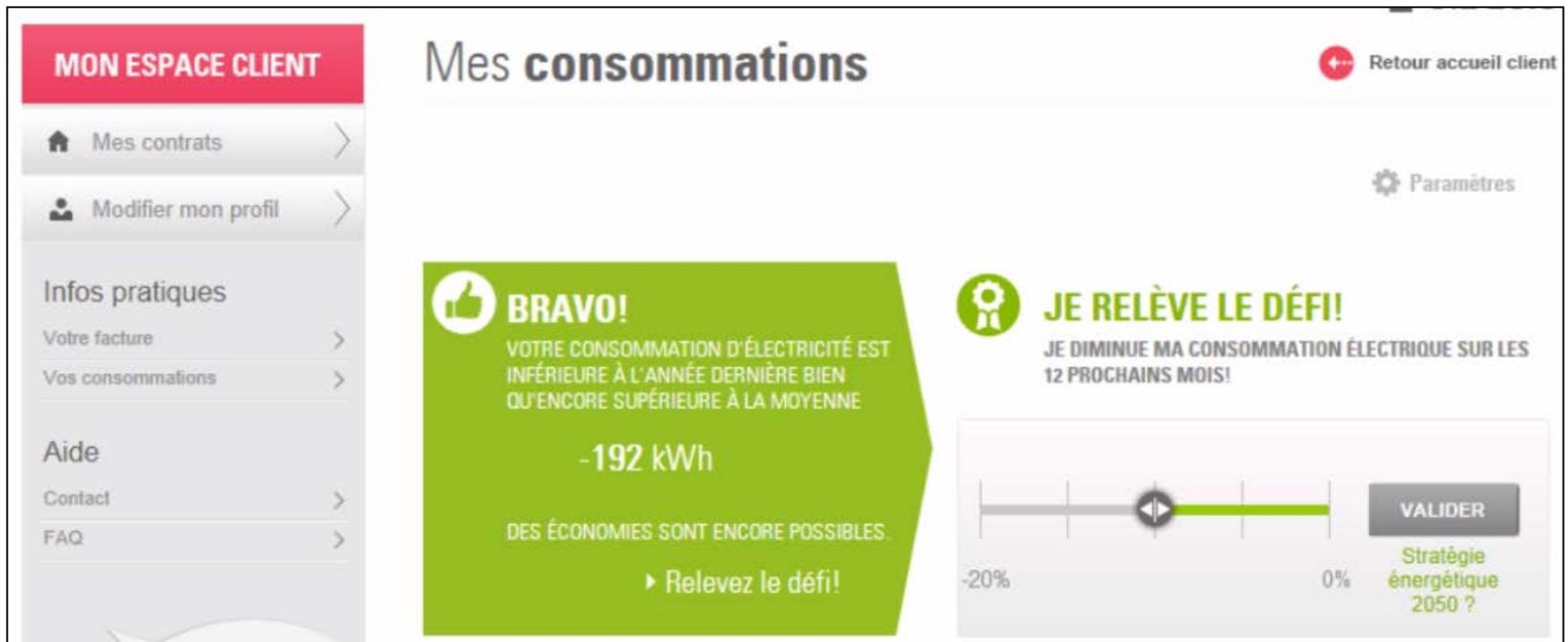
Données relevées  
et annualisées



«Diagnostic» de la consommation vs. année précédente et moyenne

Incitation à relever un défi en termes d'efficacité énergétique

Paramétrage de la moyenne



The screenshot shows the 'Mes consommations' page. On the left is a sidebar menu with 'MON ESPACE CLIENT' at the top, followed by 'Mes contrats', 'Modifier mon profil', 'Infos pratiques' (with sub-items 'Votre facture' and 'Vos consommations'), and 'Aide' (with sub-items 'Contact' and 'FAQ'). The main content area has a title 'Mes consommations' and a 'Retour accueil client' button. Below the title is a green callout box with a thumbs-up icon and the text: 'BRAVO! VOTRE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EST INFÉRIEURE À L'ANNÉE DERNIÈRE BIEN QU'ENCORE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE -192 kWh DES ÉCONOMIES SONT ENCORE POSSIBLES. > Relevez le défi!'. To the right is a 'JE RELÈVE LE DÉFI!' section with a gear icon, stating 'JE DIMINUE MA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE SUR LES 12 PROCHAINS MOIS!'. Below this is a slider control ranging from -20% to 0%, with a 'VALIDER' button and the text 'Stratégie énergétique 2050?'.

# Evolution prévue

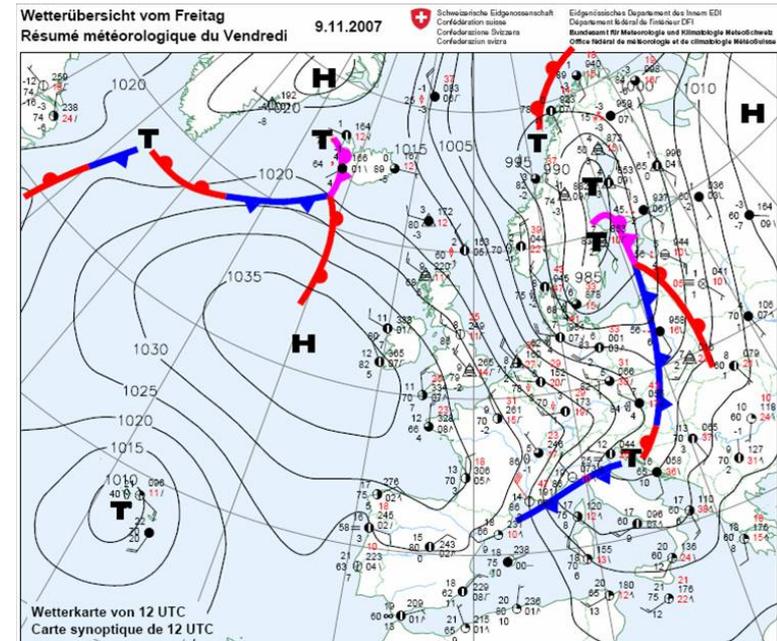
- Disponibilité de l'espace-client sur support mobile (smartphone et tablette) – 1<sup>er</sup> trimestre 2014
- Possibilité d'un suivi plus régulier de la consommation – courant 2014
  - Intégré au produit 

# **4. Etat de la situation pour les compteurs Smart Metering**

**Thierry Chollet**

**Responsable Service comptage et administration technique**

- Démarche RE
- Le compteur Smart ou intelligent
- Compteurs interopérables
- Situation EU
- Situation CH
- Conclusion





- a) Poser des Smart Meters interopérables en tenant compte des contraintes légales et techniques
- b) Poser des compteurs d'un fournisseur capable de livrer
- c) Volonté d'intégrer d'autres fluides
- d) Plateforme partagée
- e) Ne pas faire "cavalier seul"
- f) Intégrer les réflexions "Smart Grid"

## Caractéristiques principales

- Communication bidirectionnelle
- Communication par interface client
- A index ou courbe de charges
- Coupure de l'alimentation intégrée
- Alarmes
- Détection de fraude
- .....

# Compteurs interoperables (1)

4 fournisseurs certifiés *IDIS*



- ITRON (F/USA)
- ISKRAEMECO (Slovénie)
- Landis et Gyr (CH)
- Elster (D)

Multiples fournisseurs dans

**PRIME**  
ALLIANCE®

# Compteurs interoperables (2)

Expérience Romande Energie :

- Pas de Plug and Play
- Multiples versions de logiciels
- Incompatibilité des systèmes de gestion
- Fiabilité des fournisseurs
- La Suisse n'est pas en tête de liste



# Situation EU



- France
  - 300'000 compteurs déployés (trois fournisseurs)
  - Volonté de poser des compteurs avec les nouvelles technologies de CPL
  - But à atteindre : 34 mios de compteurs (5 fournisseurs)
- Italie/Suède
  - Déploiement terminé
- Autres pays
  - Déploiement en cours
  - Lichtenstein déployé au 2/3

# Situation CH (1)



- OFEN
  - Rapport stipulant la pose de compteurs intelligents (80% de déploiement en 2025 (date en cours de rediscussion))
- Distributeurs
  - EKZ a choisi de poser env. 35'000 compteurs (2 fabricants au standard IDIS)
  - St-Blaise pose des compteurs
  - Val-de-Travers pose des compteurs
  - St-Gall et Glaris posent des compteurs
  - Et d'autres
  - Beaucoup de «petits» distributeurs posent des compteurs pour remplacer les anciens compteurs et proposer des tarifs «modernes»
- En cours à Romande Energie
  - Projets pilotes
  - Test CPL
  - Tests d'interopérabilité

## Situation CH (2)



- AES
  - Manuel Smart Metering
  - Exigences envers les Smart Meters
  - Commission Smart Energie
- VSGS
  - Association de 14 distributeurs suisses
  - Plus de 50% des points de comptage en Suisse
  - Livre Blanc
  - Exigences envers les Smart Meters
- Autres

Divers groupements d'intérêts formulent des attentes  
Exigences envers les Smart Meters

# Conclusion



- Aujourd'hui, seul des solutions propriétaires sont viables
- Pas de Plug and Play
- Communication CPL à rendre plus rapide et à plus large bande
- Sécurité et confidentialité des données sans base légale
- Recherche de solutions et produits pour le client final

## 5. Conclusion

**Michel Bouquet**  
**Responsable Service Back Office**

## 6. Thèmes à aborder - vos questions

### Thème et sujet :

- ✓ Compteurs smart metering

### Vos questions :

- ✓ OIBT art. 23 alinéa 1 et 2
- ✓ La sélectivité entre coffret Romande Energie et avant compteur

# 7. Questions / réponses



**Merci de votre attention !**